

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue à la bibliothèque, le lundi 11 septembre 2017, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Sébastien Dubé
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Nathalie Pelletier Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Était absent :

Monsieur le conseiller	Vallier Côté
------------------------	--------------

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**17.09.227**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en ajoutant les points suivants en affaires nouvelles : achat d'un sens unique pour les camions de déneigement et avis de motion pour modifier et remplacer le règlement de zonage numéro 157.

**17.09.228**

**RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 07 AOÛT 2017**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 07 août 2017, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ce dernier.

**17.09.229**

**PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois d'août 2017 s'élevant à 337 945.03 \$, et des comptes courants s'élevant à 239 213.63 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffant à 577 158.66 \$.

**17.09.230**

**AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'AOÛT 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration, les loisirs et le Service incendie pour le mois d'août 2017.

ADM-17-08-003

V-17-08-003

L-17-08-003

SI-17-08-003

**17.09.231**

**AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie, les loisirs et le Service incendie pour le mois de septembre 2017.

ADM-17-09-001

V-17-09-001

L-17-09-001

SI-17-09-001

**17.09.232**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois d'août 2017.

**ADMINISTRATION**

**17.09.233**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MONSIEUR MARTIN BEAULIEU**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat de monsieur Martin Beaulieu, pour une période de deux années et aux conditions prévues dans son contrat de travail.

**17.09.234**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE À VÉLO**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande d'autorisation de passage à vélo de la part de la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud qui organise le Défi Cyclo-Expert, le samedi 30 septembre 2017 ;

**ATTENDU QUE** cet événement sert à amasser des fonds pour la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud qui vient en aide aux organismes de jeunes de 15 à 25 ans ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les participants du Défi Cyclo Expert de circuler sur la rue Viger, la Route 291 ainsi que sur le rang 4 est, le samedi 30 septembre 2017, entre 9 h et 16 h.

**17.09.235**

**OCTROI DU CONTRAT DE LOCATION D'UN TRACTEUR AVEC SOUFFLEUR**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé à la Ferme Harmieux un prix pour la location du tracteur Fendt avec souffleur pour la saison hivernale 2017-2018 ;

**ATTENDU** le prix reçu de 76 \$ / h ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de location d'un tracteur avec souffleur, pour la saison hivernale 2017-2018, à la Ferme Harmieux, selon, notamment, les modalités suivantes : 76 \$ / heure, plus les taxes applicables, pour un banque de 200 heures. Il est également résolu de mandater monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir entre les deux parties.

**17.09.236**

**OCTROI DU CONTRAT DE RÉPARATION DU PONT DU 3<sup>E</sup> RANG OUEST**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le remplacement de tous les madriers du plancher en bois du pont no. P-06513 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé une soumission aux deux fournisseurs suivants :

- Construction P.P. Gagnon inc.
- Les ponts de l'Estuaire

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une soumission conforme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction P.P. Gagnon inc., pour un montant forfaitaire de 18 100 \$, plus les taxes applicables.

**17.09.237**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Épiphane désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Épiphane prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I, de quatre pompiers pour le cours de désincarcération et de deux pompiers pour le cours d'opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rivière-du-Loup en conformité avec l'article 6 du Programme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, au ministère de la Sécurité publique, et de transmettre cette demande à la MRC de Rivière-du-Loup.

**17.09.238**

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT EN GAZ PROPANE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu la soumission de la compagnie Propane Sélect, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 mars 2018 ;

**ATTENDU QUE** cette année le prix variable débute à 0,48 \$ par litre avec un plafond à 0,5450 \$ / litre ;

**ATTENDU QUE** le prix payé pour la saison dernière était un prix variable avec un plafond fixé à 0,5190 \$ / litre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de fournisseur en gaz propane à la compagnie Propane Sélect de Rivière-du-Loup, selon la modalité d'un prix variable débutant à 0,48 \$ par litre avec un prix plafond à 0,5450 \$ par litre, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 mars 2018, pour une quantité approximative de 24 000 litres, et de mandater monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'approvisionnement.

**17.09.239**

**DEMANDE DE LA GRATUITÉ DE LOCATION DE LA BIBLIOTHÈQUE PAR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES SEIGNEURIES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de gratuité de location de la bibliothèque par le Centre d'action bénévole des Seigneuries ;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'une demande pour aider un groupe de proches aidants ;

**ATTENDU QUE** le besoin représente une quinzaine de rencontres de 4 h chacune s'échelonnant de la fin septembre 2017 à la fin mars 2018, un soir par deux semaines ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la gratuité de location à ce groupe de proches aidants chapeauté par le Centre d'action bénévole des Seigneuries, un soir par deux semaines, de la fin septembre 2017 à la fin mars 2018, étant entendu que la Municipalité a priorité d'utilisation de la bibliothèque en cas de conflit d'horaire.

**INCENDIE**

**17.09.241**

**RAPPORT MENSUEL DU MOIS D'AOÛT 2017**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois d'août 2017.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**17.09.243**

**ACHAT D'UN SENS UNIQUE POUR LES CAMIONS DE DÉNEIGEMENT**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a prévu, dans son budget 2017, l'acquisition d'un nouveau sens unique pour les camions de déneigement ;

**ATTENDU QU'**il y avait un montant de 10 000 \$ réservé à cette fin ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par ...madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'acquisition d'un sens unique de douze pieds de marque Tenco, auprès du fournisseur Robitaille équipements inc. et tel que décrit dans sa soumission no. 23579, au coût de 7 730 \$,

plus les taxes applicables, plus un frais de transport de 125 \$.

**17.09.244**

**AVIS DE MOTION POUR MODIFIER ET REMPLACER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 157**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sébastien Dubé à l'effet que la Municipalité procédera à la modification et au remplacement de son règlement de zonage numéro 157, le plan de zonage, les grilles de spécifications et ses amendements, pour introduire de nouvelles dispositions dans la zone agricole de la Municipalité de Saint-Épiphanie.

**17.09.245**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 30.

**17.09.246**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Hervé Dubé et acceptée à l'unanimité des conseillers à 20 h 54.

---

Renald Côté, maire

---

Nicolas Dionne, directeur général et  
secrétaire-trésorier